



# Le DICRIM

## Objectifs

Le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs) est un document établi au niveau communal en France. Il a pour objectif d'informer les citoyens sur les risques majeurs auxquels ils peuvent être confrontés dans leur commune et de leur fournir des consignes de sécurité en cas de situation d'urgence.

Il recense les différents risques naturels (inondations, séismes, incendies de forêt, etc.) et technologiques (industriels, nucléaires, etc.) qui peuvent affecter la commune. Il fournit des informations sur les caractéristiques des risques, les mesures de prévention, les conduites à tenir en cas d'alerte ou d'accident, ainsi que les dispositifs de secours et d'assistance mis en place.

Le DICRIM est généralement diffusé auprès des habitants de la commune sous forme de document imprimé ou consultable en ligne. Il peut être élaboré en collaboration avec les services de la mairie, les autorités locales, les services de secours et de protection civile, ainsi que d'autres acteurs concernés par la gestion des risques.

## Ressources

Consultez la méthode d'Alexandre BOISSON & Article73

<https://revoludroit.fr/cc-autonomie-et-resilience-des-communes-a-b-article73/>



# Rôle du Collectif Citoyen

**Informier et sensibiliser** : Le collectif citoyen peut partager les informations contenues dans le DICRIM avec les membres de la communauté. Il peut organiser des réunions d'information, des ateliers ou des séances de sensibilisation pour discuter des risques majeurs et des mesures de prévention. Cela permet de diffuser les connaissances et d'encourager une culture de la préparation.

**Prendre contact avec la mairie** : (voir plaquette A.BOISSON)

**Participer à la planification locale** : Le collectif citoyen peut s'impliquer dans les processus de planification des risques au niveau communal. Il peut participer aux réunions de consultation, aux commissions ou groupes de travail sur la gestion des risques. Sa contribution peut aider à prendre en compte les besoins spécifiques de la communauté dans les mesures de prévention et de réponse.

**Élaborer des plans familiaux d'urgence** : Le collectif citoyen peut travailler avec les familles pour élaborer des plans d'urgence en se basant sur les informations et les consignes du DICRIM. Il peut discuter avec les membres de la famille des mesures à prendre en cas de situation d'urgence, comme les points de rassemblement, les contacts d'urgence, les itinéraires d'évacuation, etc. Ces plans permettent de renforcer la préparation au niveau familial.

**Participer aux exercices et simulations** : Lorsque des exercices ou des simulations sont organisés par les autorités locales pour tester la réponse aux situations d'urgence, le collectif citoyen peut encourager la participation des membres de la communauté. Cela leur permet de se familiariser avec les procédures et de renforcer leurs compétences en matière de sécurité.

**Faire remonter les préoccupations** : Le collectif citoyen peut être un relais important entre la communauté et les autorités locales en faisant remonter les préoccupations ou les besoins spécifiques en matière de gestion des risques. Il peut partager les observations et les suggestions des membres de la communauté pour améliorer la sécurité et la préparation au niveau local.

**Ici**  
le souverain, c'est vous.



## *Préparation de la situation d'urgence*

**Sensibiliser à la préparation d'urgence** : Le collectif citoyen peut informer la communauté sur l'importance de la préparation en cas de situation d'urgence, y compris la constitution de provisions de base. Il peut expliquer pourquoi il est essentiel d'avoir des réserves de nourriture, d'eau potable et de médicaments vitaux à disposition en cas de besoin.

**Planifier les besoins familiaux** : Le collectif citoyen peut encourager les familles à évaluer leurs besoins spécifiques en matière de nourriture, d'eau et de médicaments. Il peut les inciter à tenir compte des conditions médicales préexistantes, des allergies, des régimes spéciaux...

**Constituer des provisions familiales** : En fonction des recommandations officielles, le collectif citoyen peut encourager les familles à constituer des provisions pour une période déterminée (par exemple, quelques jours à quelques semaines) en fonction des situations d'urgence prévisibles. Cela peut inclure des denrées non périssables, de l'eau potable en quantité suffisante, des médicaments essentiels et d'autres articles de première nécessité.

**Participer aux programmes de préparation communautaire** : Le collectif citoyen peut encourager les membres de la communauté à s'engager dans les programmes de préparation communautaire proposés par les autorités locales ou les organismes compétents. Ces programmes fournissent souvent des informations et des conseils sur la gestion des stocks stratégiques et les mesures à prendre en cas de situation d'urgence.

**Encourager la coopération et l'entraide** : Le collectif citoyen peut également promouvoir la coopération et l'entraide au sein de la communauté. Il peut encourager les voisins et les proches à se préparer également, et faciliter l'établissement de plans de soutien mutuel en cas de besoin.

**Ici**  
*vous reprenez le pouvoir.*

J'habite ici. J'agis ici.

